

1886



Registre d'état-civil

1886



REGISTRE

Contenant *vingt* ~~deux~~ *deux* feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la commune d'Armentières pendant le cours de l'année 1886.

A Meaux, le *neuf* Décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

P. le Président
L. 1107

L'an mil huit cent quatre-vingt six, le seize Janvier à huit heures du matin, devant nous *Hannoteau* *Auguste* *Sidore* *Parfait* adjoint remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq arrondissement de Meaux Département de Seine et Marne et comparu à la mairie le sieur *Martin* *Gustave* *Ovide* âgé de trente-trois ans, instituteur public domicilié en cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né en son domicile aujourd'hui même à cinq heures du matin, celui déclarant et de *Charoy* *Leonie* *Maria* âgée de vingt-huit ans sans profession, sa légitime épouse domiciliée avec lui lequel enfant il a donné les prénoms de *Anne* *Magdeleine* Les dites présentation et déclaration nous ont

N° 1
Naissance
de
Martin
Magdeleine
16 Janvier
Décédé à
Epemay (Marne)
le vingt-trois
décembre mil neuf
cent soixante-et
un
ministre fait de
neuf janvier mil
neuf cent soixante
deux - Le Maire
Sardem

été faites en présence des sieurs Doit Remy Da
 âgé de cinquante-sept ans, cultivateur et Seli
 Joseph. Lazare. âgé de trente-six ans, maçon tou
 deux domiciliés en cette commune lesquels ains
 le déclarant, ont signé avec nous le présent acte
 après lecture. / *J. Martz Doit*
Selière *Sarnoteau*

L'an mil huit cent quatre-vingt-six le cin
 février à quatre heures du soir, devant nous Hloannote
 Auguste. Sidore. Parfait adjoint, remplissant en l'ab
 du maire, les fonctions d'officier public de l'état civil
 la commune d'Armentières, canton de Lizy. sur. Ourcq
 arrondissement de Meaux, département de Seine et Ma
 est comparu le sieur Warnier Emile, domestique, a
 vingt-six ans, domicilié à Isles. les. Meelduses, hame
 de cette commune, lequel nous présente un enfant
 du sexe masculin, né en son domicile aujourd'hui mé
 à cinq heures du matin, de lui déclarant et de Gon
 Albertine. Sidonie, sa légitime épouse, âgée de vingt
 ans, sans profession, domiciliée avec lui. Auquel en
 il a donné les prénoms de Louis. Eugène. Les di
 présentation et déclaration, nous ont été faites en pré
 des sieurs Marteaux Olivier, âgé de trente ans, culti
 et Sébastien Louis, âgé de cinquante-cinq ans, man
 tous deux domiciliés audit Isles. les. Meelduses. Lesquel
 ainsi que le déclarant ont signé avec nous le présent
 acte après lecture. / *varieuses* *Sébastien*

O. Marteaux Sarnoteau

N^o 2
 Naissance
 de
 Warnier Louis Eugène
 5 février



N^o 3

Décès
 de
 Grandin Alice Madeleine
 8 février

L'an mil huit cent quatre-vingt-six le huit
 février à onze heures du matin, devant nous, Hloannoteau
 Auguste. Sidore. Parfait adjoint, remplissant en l'absence
 du maire les fonctions d'officier public de l'état civil de
 la commune d'Armentières, canton de Lizy. sur. Ourcq
 arrondissement de Meaux département de Seine et Marne
 sont comparus les sieurs Grandin Ernest Stanislas
 âgé de trente-six ans, charbon, et Marteaux Jean
 Baptiste âgé de quarante et un ans, manouvrier tous
 deux domiciliés à Isles. les. Meelduses, le premier père,
 le second ami de la défunte ci-après désignée, lesquels
 nous ont déclaré qu'aujourd'hui même à sept heures
 du matin est décédée au domicile de ses père et mère
 la jeune Grandin Alice Madeleine âgée de près de
 deux ans, née audit Isles. les. Meelduses, hameau de
 cette commune le vingt-quatre avril mil huit cent
 quatre-vingt-quatre fille du sieur Grandin Ernest
 Stanislas et de Robinet Marie Joséphine âgée de
 trente-deux ans, sans profession, domiciliée audit
 Isles. les. Meelduses. Après nous être assuré par nous
 même du décès nous avons rédigé le présent acte que
 les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.
J. Grandin Marteaux *Sarnoteau*

N^o 4
 enfant mort né
 23 février

L'an mil huit cent quatre-vingt-six le vingt
 trois février à midi, devant nous Hloannoteau Augus
 te. Sidore. Parfait adjoint, remplissant en l'absence
 du maire les fonctions d'officier public de l'état civil
 de la Commune d'Armentières, canton de Lizy. sur Ourq
 arrondissement de Meaux, Seine et Marne sont comparus

N^o 7
Décès
de Robiche
Georges Emile
3 mai

L'an mil huit cent quatre-vingt cinq le
trois mai à quatre heures du soir, devant nous
Mecannotheau Auguste - Sidore. Parfait adjoint
remplissant en l'absence du maire les fonctions
d'officier public de l'état civil de la commune
d'Armentières, cantons de Lizy-sur-Aureq. arron-
dissement de Meaux, département de Seine et
Marne, sont comparus les sieurs Robiche
Emile - Victor, manouvrier âgé de trente - six ans
et Robiche Joseph, Alphonse, manouvrier âgé de
quarante - six ans, domiciliés tous deux en cette
commune le premier père, le second oncle du
defunt ci après dénommé lesquels nous ont déclaré
qu'aujourd'hui même à une heure du matin
est décédé au domicile de ses père et mère le sieur
Robiche Georges - Emile, né le trente avril mil huit
cent quatre - vingt - quatre à Armentières fils de
Robiche Emile Victor et de Vincent Constante ma-
nouvrier domiciliés à Armentières. Nous avons dressé
le présent acte que les comparants ont signé avec
nous. Etant après nous être assuré par nous même
du décès. ~~Mecannotheau Robiche~~ Robiche Emile

N^o 8
Décès
de Robinet
François Félix
30 mai

L'an mil huit cent quatre-vingt six, le trente et un
mai à huit heures du matin, devant nous Subert Joseph
Adolphe, maire officier de l'état civil de la
commune d'Armentières, arrondissement de
Meaux département de Seine et Marne, sont comparus
les sieurs Robinet François Félix - âgé de trente ans,
comptable, domicilié à Pantin, route de Aubervilliers



N^o 9
Enfant mort né
31 mai

et Pincos Félix Georges, âgé de vingt-sept ans, ^{et}
cultivateur domicilié à Armentières, le premier, fils, le
second neveu du defunt ci après nommé, lesquels
nous ont déclaré qu'hier à minuit est décédé, en
son domicile à Armentières, le sieur Robinet François
Félix âgé de soixante-huit ans, rentier, né à St. Jean le
deux Jumeaux le vingt-six janvier mil huit cent
dix-huit, fils des defunts Robinet Louis Simon
et de Pelletier Jeanne Françoise, Genetière, épouse
de Lelière Sophie. Elise. Luce, âgé de soixante-sept
ans, sans profession, domiciliée audit Armentières.
Après nous être assuré par nous même du décès
nous avons dressé le présent acte que nous avons
signé ainsi que les déclarants. Et tout après lecture,
Robinet
Subert Joseph Adolphe
Simon

L'an mil huit cent quatre-vingt six, le premier juin
à onze heures du matin, devant nous Subert Joseph
Adolphe, maire officier de l'état civil de la commune
d'Armentières, cantons de Lizy-sur-Aureq, arrondis-
sement de Meaux, Seine et Marne, sont comparus les
sieurs Lepreux Sidore âgé de vingt-cinq ans, champignon-
nier, et Duroisin Charles, âgé de soixante-cinq ans, cantonnier
tous deux domiciliés au hameau d'Iles-les-Meldeuses, com-
mune d'Armentières, le premier père, le second ami
du defunt ci après dénommé lesquels nous ont déclaré
qu'hier à six heures du soir, Bertanche Blanche, Victorine
femme du dit Lepreux Sidore, âgé de vingt-sept ans,
est accouchée à Iles-les-Meldeuses, en son domicile, d'un enfant
du sexe féminin, mort né, Après nous être assuré par

11° 10
 Naissance
 Hannoteau
 Georges. Lucien
 5 Juin

Marie au Chatelat
 en-Brie (S. et M.)
 quatre février mil
 neuf cent quatorze,
 avec Desires, épouse
 Appoline Cochet,
 le premier mars, mil
 neuf cent vingt-trois.
 Le Maire,
 Koch
 D'écédé à Fontaine. le Port
 le treize novembre mil
 neuf cent cinquante cinq.
 Attention faite le dix-sept
 novembre mil neuf cent
 cinquante-cinq.
 Le Maire

11° 11
 Naissance
 Oudard
 Léopold-Raymond
 19 Juillet

nous-même du décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture.

Le Maire, *Subert Joseph Adolphe*

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le six juin à quatre heures du soir, devant nous Subert Joseph Adolphe maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizzy-sur-Oucreq arrondissement de Meaux, Seine et Marne, est comparu Hannoteau Georges Sidore âgé de trente et un ans, cultivateur domicilié au hameau Isles les Melduses, de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à dix heures du soir de son légitime mariage avec Marie Hortense Lucile, âgée de vingt ans, sans profession, domiciliée avec son mari, ni en son domicile, et a donné les prénoms de Emile Georges. Lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Hannoteau Auguste Sidore Parfait, âgé de soixante-seize ans, cultivateur domicilié au dit Isles les Melduses, et Rousselet Honoré maréchal ferrant âgé de quarante-cinq ans domicilié en cette commune. Nous avons dressé le présent acte et le déclarant et les témoins l'ont signé avec nous après lecture.

Le Maire, *Subert Joseph Adolphe*

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le vingt-sept juillet à quatre heures du soir devant nous Subert Joseph Adolphe maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizzy-sur-Oucreq, arrondissement de Meaux, Seine et Marne, est comparu Hannoteau Oudard Louis-



Amable âgé de quarante ans, cultivateur domicilié en cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à six heures du soir de son légitime mariage avec Doit Alexandrine Sylvina âgée de trente-quatre ans, sans profession, domiciliée avec son mari lequel enfant, né en son domicile, et a donné les prénoms de Léopold-Raymond. Les dites présentations et déclarations nous ont été faites en présence des sieurs Doit Auguste Martin, âgé de soixante-et-un ans, garde particulier et Carrière Armand Victor âgé de quarante-six ans, cultivateur, tous deux domiciliés en cette commune. Nous avons dressé le présent acte que le déclarant et les témoins ont signé avec nous après lecture.

Le Maire, *Subert Joseph Adolphe*

Le Maire, *Doit Oudard*

Le Maire, *A. Carrière*

11° 12
 Naissance
 Lepreux
 Jules Henri
 27 Juillet
 D'écédé le vingt trois
 mai mil neuf cent
 quarante sept à
 Seine et Marne
 Emigraphe le vingt deux
 juillet mil neuf cent
 quarante sept
 Le Maire

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le vingt-sept du mois de juillet à quatre heures du soir, devant nous Subert Joseph Adolphe, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières canton de Lizzy-sur-Oucreq, arrondissement de Meaux, Seine et Marne, est comparu Lepreux Pierre Henri manoeuvrier, âgé de trente-neuf ans, quarante-quatre ans, demeurant en cette commune au hameau d'Isles les Melduses, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en son domicile aujourd'hui même à onze heures du matin de son légitime mariage avec Pérost Clotilde Armande sans pro-

Le Maire, *Rousselet*

profession, âgé de quarante ans, et auquel
 enfant il a donné les prénoms de Jules-Henri.
 Les dites présentations et déclarations, nous ont été faites
 en présence de Martin Gustave Ovide Juriste
 âgé de trente-quatre ans, et de Harrosteau Georges
 Sidore cultivateur âgé de trente et un ans, tous deux
 domiciliés en cette commune. Nous avons dressé le
 présent acte que le déclarant et les témoins ont
 signé avec nous après lecture. / G. Harrosteau
 J. Martz Leprévost Dubois
 approuvés motifs rayés dans le corps de l'acte
 G. Martz Leprévost Dubois G. Harrosteau

L'an mil huit cent quatre-vingt-six le
 vingt-sept. Août à quatre heures du soir devant
 nous Subert Joseph. Adolphe, maire officier de l'état civil
 de la commune d'Armentières, canton de Lizy. sur
 Ourcq, arrondissement de Meaux, seine et Marne, sont
 comparus les sieurs Montalant Louis-Hippolyte
 âgé de cinquante ans, cultivateur et Dubois André
 Michel âgé de soixante deux ans, rentier, tous deux
 domiciliés à Armentières. Le premier, fils, le second
 ami du défunt et après désigné, lesquels nous ont
 déclaré qu'aujourd'hui même à midi est décédé en
 son domicile le sieur Montalant Louis Hippolyte
 âgé de soixante douze ans, rentier domicilié en
 cette commune, né à Pierre. Levée le sept août
 mil huit cent quatorze, fils des défunts Montalant
 Louis Honoré et Lefèvre Marie-Magdelaine
 épouse de Carrière Marie Ambroise-Clementine

N° 13
 Décès
 Montalant
 Louis Hippolyte
 27 Août



87
 âgée de quatre-vingt-un ans, domiciliée en cette
 commune. Après nous être assuré par nous même
 du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins
 déclarants ont signé avec nous après lecture.

Dubois
 Montalant
 L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le trente et
 un août à sept heures du soir devant nous
 Subert Joseph. Adolphe, maire officier de l'état
 civil de la commune d'Armentières, canton de
 Lizy. sur. Ourcq, arrondissement de Meaux seine et
 Marne, sont comparus les sieurs Carisien Félix-
 Narcisse âgé de soixante ans, propriétaire et Har-
 rosteau Louis. Olivier âgé de trente et un ans, cultivateur,
 tous deux amis du défunt et après désigné et domiciliés
 à Isles les-Meldeuses, hameau de cette commune.
 les quels nous ont déclaré qu'aujourd'hui même à six
 heures du soir est décédé en son domicile, à Isles. les
 Meldeuses, le sieur Sébastien Gustave âgé de près de
 trente-trois ans, cabaretier, né en cette commune le
 vingt-trois-septembre mil huit cent cinquante-
 trois, fils de défunt Sébastien Joseph. Alexandre et de
 Sébastien Apolline Adèle domiciliée audit Isles. les
 Meldeuses, épouse de Goulet Rose-Philippine âgée de
 trente-quatre ans, domiciliée au dit Isles. les Meldeuses.
 Après nous être assuré, par nous même du décès nous
 avons dressé le présent acte que les témoins déclarants
 ont signé avec nous après lecture.

N° 14
 Décès
 Sébastien
 Gustave
 31 Août.

Carisien O. Harrosteau
 Dubois

Décédée à Meaux
le 1^{er} septembre 1969
dont naissance faite par
nous le 2 septembre 1969
le maire

[Signature]

N° 15

Naissance

Dubois

Hélène Palmire

1^{er} 7^h

Par acte en date du
quatre novembre mil neuf
cent onze, passé à la Mairie
d'Armentières, Hélène Palmire
Dubois, dont la naissance
est constatée dans l'acte ci-
contre a contracté mariage
avec Gaston Gilles Joseph
Lardenne. Dont naissance
faite par nous, officier de l'état
civil, le six novembre mil neuf
cent onze. Le Maire.

S. L. Maire.

N° 16

Naissance

Magataud

Léocadie Ernestine

6^h 7^h

L'an mil huit cent quatre-vingt-six le premier
septembre à six heures du soir. devant nous Subert
Joseph Adolphe, maire officier de l'état civil de la
commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq
arrondissement de Meaux, Seine et Marne, et
comparu le sieur Dubois Louis-Trénée. Gustave man-
ouvrier âgé de trente-neuf ans, demeurant en cette commu-
ne lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin
né en son domicile, aujourd'hui même à quatre
heures du soir, de son légitime mariage avec
Osambert Ernestine sans profession, âgée de vingt-neuf
ans, domiciliée avec lui, auquel enfant il a donné
les prénoms de Hélène Palmire. Les dites présentations
et déclarations nous ont été faites en présence de sieurs
Dubois André. Michel âgé de soixante-deux ans,
rentier et de Doit Auguste Martin âgé de soixante
et un ans, garde-particulier tous deux domiciliés en cette
commune, lesquels ainsi que le père de l'enfant ont
signé avec nous le présent acte après lecture.

Dubois Doit Dubois

L'an mil huit cent quatre-vingt-six le six
septembre à cinq heures du soir, devant
nous Subert Joseph Adolphe, maire officier de
l'état civil de la commune d'Armentières, canton
de Lizy-sur-Ourcq, arrondissement de
Meaux, département de Seine et Marne,
et comparu le sieur Magataud Ernest
âgé de trente ans, manouvrier, demeurant en
cette commune au hameau d'Isles-les-

Marié à Isles-les-
Melduses (S. et M.) le
vingt-huit janvier mil



neuf cent vingt deux avec
Mlle Auguste Sorette.
le vingt six mars mil
neuf cent vingt deux. Le Maire.

décédée à Paris
le 22 juillet
1982.

[Signature]

N° 17

Naissance

Beauquesne

Heubert Gustave

21 7^h

Melduses, lequel nous a présenté
un enfant du sexe féminin, né en son domicile
aujourd'hui même à deux heures et demie
du soir, de son légitime mariage avec Scal
Julie Augustine, âgée de vingt-six ans, sans
profession, domiciliée avec lui, auquel enfant
il a donné les prénoms de Léocadie Ernestine.
Les dites présentations et déclarations nous ont
été faites en présence des sieurs Grandin Ernest
Stanislas âgé de trente-six ans charbonnier et Douilly
Alfred Godin âgé de trente et un ans, bourelle
tous deux domiciliés au dit Isles-les-Melduses.
Lesquels ainsi que le père de l'enfant ont signé
avec nous le présent acte après lecture.

[Signatures: Grandin, Douilly]

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq le
quatorze avril à six heures du soir, six, le vingt et
un septembre à onze heures du matin devant nous
Subert Joseph Adolphe, maire officier de l'état civil de la com-
mune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq arrondissement
de Meaux (Seine et Marne) est comparu le sieur Beauquesne
Charles Eugène âgé de trente-trois ans, manouvrier domi-
cilié à Armentières lequel nous a présenté un enfant du
sexe masculin, né en son domicile aujourd'hui même à
cinq heures du matin, de son légitime mariage avec
Cognier Marie Jos. Henriette, âgée de vingt-cinq
ans, sans profession, domiciliée avec lui, auquel enfant
il a donné les prénoms de Heubert Gustave. Les dites

4

présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Caulet Jean-Marie, Auguste charon âgé de quarante-six ans, et Lelièvre Joseph, Lazare maçon, âgé de trente ans, tous deux domiciliés à Armentières lesquels ainsi que déclarant ont signé avec nous le présent acte après lecture.

Caulet Beauquisse
Lelièvre
Beauquisse
Lelièvre

L'an mil huit cent quatre-vingt-six le trois octobre à une heure du soir, devant nous Siebert Joseph Adolphe, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières canton de Lizy-sur-Ouvecq, arrondissement de Meaux, Seine-et-Marne, sont comparus Les sieurs Londe Paul âgé de cinquante-six ans, propriétaire, domicilié au domaine des Bruyères dépendant de cette commune et Parisien Félix Narcisse âgé de soixante ans, propriétaire domicilié au hameau d'Isles-les-Meldeuses, dépendant de cette commune tous deux amis du défunt ci-après dénommé, lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui même à minuit et demi est décédé au domicile des sieurs Londe Paul, Eissenmenger Antoine âgé de trente-trois ans cocher, né à Haguenau, arrondissement de Strasbourg le vingt octobre mil huit cent cinquante-trois fils de Eissenmenger Vendel et de Hirps Barbes tous deux vivants et demeurant à Haguenau épouse de Bonnami Denise âgée de trente-neuf ans, femme de chambre, domiciliée aux Bruyères. Après nous être assuré par nous-même du décès nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture.

Londe Parisien Siebert

N° 18
Décès
Eissenmenger
Antoine
3 octobre 1886

1887

4



N° 19
Décès

Degalle
Rose, Judith
6 8^e 1886

L'an mil huit cent quatre-vingt-six le six octobre mil huit cent quatre-vingt-six à sept heures du soir devant nous Siebert Joseph Adolphe, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières canton de Lizy-sur-Ouvecq, arrondissement de Meaux, Seine-et-Marne sont comparus les sieurs Goulet Denis âgé de cinquante-huit ans, et Douchez Alfred, Gordien âgé de trente et un ans tous deux propriétaires domiciliés à Isles-les-Meldeuses, hameau de cette commune lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui même à six heures du soir est décédée au domicile du sieur Goulet, la nommée Degalle Rose-Judith âgée de soixante-seize ans, née à Congis le dix octobre mil huit cent dix fille des défunts Degalle Etienne-Antoine et Nicolas Judith, Ursule veuve de Marteaux Pierre-Félix décédé le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt. Après nous être assuré par nous-même du décès nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture.

Goulet

L'an mil huit cent quatre-vingt-six le dix-sept octobre à quatre heures du soir devant nous Siebert Joseph Adolphe, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ouvecq, arrondissement de Meaux, Seine-et-Marne, est comparu le sieur Chéron

Elie Victor âgé de vingt-sept ans, manoeuvrier domicilié à Trilley Meldeuses, hameau de cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui à cinq heures et demie du matin, en son domicile lequel enfant il a eu de son légitime mariage avec Sébastien Augustine Zéphérine âgée de vingt-sept ans et demi, sans profession, domiciliée avec lui. Auquel enfant il a donné les prénoms de Victor Auguste.

Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence des sieurs Martin Gustave Ovide âgé de trente-quatre ans, instituteur et Simon Félix George âgé de vingt-sept ans, cultivateur, tous deux domiciliés à Armentières témoins majeurs lesquels ont ainsi que le déclarant signé avec nous le présent acte après lecture faite.

G. Marché
 Simon Chéron

Mariage
 Roussellet Montalant
 21

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le vingt-six octobre à onze heures du matin, devant nous Subert Joseph Adolphe maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières canton de Lizy-sur-Ourcq, arrondissement de Meaux Seine et Marne sont comparus en notre mairie pour contracter mariage Roussellet Alexis âgé de près de vingt-deux ans, maréchal ferrant, domicilié à Armentières où il est né le onze décembre mil huit cent soixante-quatre fils majeur légitime de Roussellet François Honoré âgé de quarante-sept ans, maréchal ferrant, et de Robiche Zélie Clérine âgée de quarante et un ans, sans profession tous deux domiciliés audit Armentières ici présents et consentants au mariage



de leur fils d'une part. —————
 Et Demoiselle Montalant Marie Eugénie âgée de dix-neuf ans et demi, sans profession, domiciliée en cette commune où elle est née le dix-sept avril mil huit cent soixante-sept, fille mineure légitime de Montalant Louis Hippolyte âgé de quarante-neuf ans, cultivateur et de Bearete Célestine Eugénie âgée de quarante-six ans, sans profession, tous deux domiciliés en cette commune ici présents et consentants au mariage de leur fille d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en notre commune les dimanches dix et dix-sept octobre de la présente année ainsi qu'il résulte du registre des publications de mariage que nous avons sous nos yeux. Nous avons pris connaissance des actes de naissance des futurs époux inscrits sur nos registres. Les parties contractantes et les personnes autorisant le mariage interpellées par nous, nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant M^r Roy notaire à la résidence de Lizy-sur-Ourcq le quinze octobre présente année, ainsi qu'il résulte du certificat délivré par le dit notaire que les futurs nous ont remis et qui sera annexé au présent acte.

Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six, titre cinq du code civil intitulé du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des

époux, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement nous avons déclaré au nom de la loi que Rousselet Alexis et Montalant Marie, Eugénie sont unis par le mariage. Le tout a été fait publiquement en présence du côté de l'époux des sieurs Robiche Ernest âgé de trente sept ans, domicilié en cette commune, cocher, oncle maternel de l'époux, Rousselet Alexis, âgé de quarante neuf ans, constructeur domicilié à Millemieux, commune de Canerow, oncle paternel de l'époux, Beaucrusme Eugène âgé de trente trois ans, manoeuvre domicilié en cette commune Marain de l'époux Léger Louis âgé de trente sept ans, cultivateur domicilié à Gerniquy l'évêque cousin de l'épouse lesquels, ainsi que l'époux et les frères et sœurs des époux ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Montalant Marie
 Rousselet Alexis Montalant
 Robiche Elvine
 Taresté
 Léger

22
 Dées
 Robine Louis
 Hamoteau
 Hamoteau
 Hamoteau

Le dix huitième jour de novembre mil huit cent vingt et un à quatre heures du soir, devant nous
 Auguste Sidore Parfait, député au



maire de la Commune d'Armentières remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier de l'état civil, ont comparu les sieurs Pol Emile Eugène, employé au chemin de fer de St. Est, âgé de cinquante huit ans, et Oudard Louis cultivateur, âgé de quarante deux ans, tous deux domiciliés en cette commune le premier, mari, le second, ami, de la Déesse ci. après nommée, lesquels nous ont déclaré que Robine Louise Cécarine, sans profession, âgée de cinquante huit ans accomplis, née à Armentières le vingt deux mars mil huit cent vingt huit ans, fille de Robine Jean Louis de Robiche Catherine Henriette tous deux témoins, épouse du premier témoin, est décédée au domicile de son mari le jour du jour à onze heures du matin. Le décès constaté les témoins ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Oudard Vol
 Hamoteau

Le dix huitième jour de novembre mil huit cent vingt et un à quatre heures du soir, devant nous Hamoteau Sidore Parfait, adjoint au maire de la Commune d'Armentières,

23

remplissant en l'absence du maire les
 fonctions d'officier de l'Etat civil, ont
 comparu les sieurs Robiche Joseph
 Louis, manouvrier, age de cinquante
 deux ans, domicilié en cette Commune
 d'Armentieres, lequel nous a presente un enfant de
 sexe féminin, né en son domicile
 ce jour d'hui à une heure du matin
 de lui déclarant es de Aimée Margu-
 rite Girard, son épouse, nous profession-
 nant âgé de trente deux ans, domicilié en
 son mari, auquel enfant il a déclaré
 donner les prénoms de Eugénie Marie
 Les dites présentations et déclarations ont
 été faites en présence des sieurs Oudard
 Louis Amable, cultivateur, age de
 quarante ans es de Robiche Emile
 cultivateur, age de trente six ans, et
 deux domiciliés à Armentieres, le
 premier, ami, le second frère du
 déclarant, lesquels ont ainsi que
 père de l'enfant signé avec nous
 Le présent acte après lecture faite
 Robiche Emile
 Robiche Oudard

Par acte en date du
 onze Novembre mil
 neuf cent cinq,
 passé à la Nam-
 d'Armentieres,
 Eugénie Marie
 Robiche, dont la
 naissance est constatée
 dans l'acte ci-
 contre, a contracté
 mariage avec
 René Girard.
 Dont mention faite
 par nous, officier de
 l'Etat civil, le onze
 Novembre mil neuf
 cent cinq.
 Le Maire
 Marteau
 de ce jour
 au jour de
 l'acte le
 dix
 sixante dix
 Le Maire

L'an mil huit cent quarante
 deux, le vingt six décembre, à onze
 heures du matin, devant nous



Par acte en date du
 dix huit mil neuf
 cent sept, passé à la
 Commune d'Armentieres,
 Marie Felicie Pinon,
 dont la naissance est
 constatée dans l'acte
 ci-contre, a contracté
 mariage avec
 Alexandre
 Lemaitre.
 Dont mention faite
 par nous, officier de
 l'Etat civil, le dix
 huit mil neuf
 cent sept.
 Le Maire

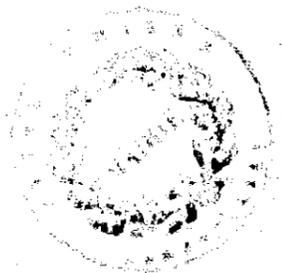
Auguste Sidore Parfait a rempli
 les fonctions d'officier de l'Etat civil
 de la Commune d'Armentieres, et
 comparu le sieur Simon Felice
 Georges, age de vingt sept ans, culti-
 vateur, domicilié en cette Commune
 lequel nous a présenté un enfant de
 sexe féminin, né en son domicile
 hier à neuf heures du soir, de lui
 déclarant es de Rousselet Aimée
 Virginie, âgée de dix neuf ans, nous
 profession, son épouse, domiciliée
 avec lui, auquel enfant il a déclaré
 donner les prénoms de Alice Felicie
 Les dites présentations et déclarations
 nous ont été faites en présence des
 sieurs Rousselet Alexis marié à
 Ferrant, age de vingt deux ans, domi-
 cilié à Armentieres, ami es de
 Lelièvre Joseph, marié, age de
 trente sept ans, ami, ainsi domi-
 cilié à Armentieres, lesquels ont
 ainsi que le déclarant signé avec
 nous le présent acte après lecture
 faite.

Rousselet
 Lelièvre
 Pinon

Marie à Armentieres le trois décembre mil neuf cent vingt sept
 avec Dequois Louis Joseph.
 Le quatre décembre mil neuf cent vingt sept.
 Le Maire
 Marteau

Le présent registre de l'état
civil de la Commune d'Armentières
pour l'année 1886 a été clos par
vous, adjoint au Maire de la dite
Commune.

Armentières, le 3^e Décembre



Hammeau



Armentières

Hammeau Georges 5 Juin 1886

19
27